

Compte rendu de la CAPL cadre A du 23/03/2005

Le 23 mars dernier, les élus en CAP cadre A ont été convoqués en CAP pour émettre un avis sur la liste d'aptitude de B en A proposée par l'Administration.

Quelques éléments statistiques

- ❖ Nombre d'agents remplissant les conditions statutaires pour postuler : 119
 - ❖ Agents ayant fait acte de candidature : 17
 - ❖ Agents ne renouvelant pas leur candidature : 1
 - ❖ Agents " nouveaux " candidats : 4
- ⇒ ce qui donne, 102 agents réalistes non-candidats (86%...)

Les critères de choix du TPG (à nouvel entraîneur, nouvelles méthodes)

Le TPG a retenu comme premier critère de sélection le grade de contrôleur principal (il ne reste plus que 4 candidats dans le chapeau de Toto).

A l'issue de ce premier tri, il prend en compte la directive nationale selon laquelle le candidat doit pouvoir dérouler une carrière dans son nouveau cadre.

Si à ce niveau de sélection, il restait, par hasard, plusieurs candidats, le Trésorier se fait une opinion en étudiant les rapports des notateurs du 1^{er} degré, éventuellement en *appréciant les appréciations*.



« Un peu de poudre magique et Hop »

Le lapin 2005 est..... Christine ALLIEZ (Trésorerie de Morlaas)

Christine ALLIEZ avait déjà été proposée en 2003 et 2004 sans être retenue sur la liste nationale (trop jeune sans doute).

Notre commentaire

Il est toujours amusant d'entendre chaque TPG essayer de justifier l'injustifiable en présentant ses propres critères alors que la plupart des candidats sont de valeur sensiblement égale et impossible à départager sur des critères purement objectifs.

Cela devient franchement curieux quand le TPG nous explique que le critère de mobilité ne peut être apprécié alors que son prédécesseur en faisait un cheval de bataille.

Avec ces critères, les candidats risquent de ne pas se bousculer au portillon l'année prochaine : ***à quoi bon s'inscrire si l'on n'est pas jeune contrôleur principal? (pas trop jeune quand même)***

Notre position

Dans ses conditions, notre position ne varie pas : ***la CGT revendique la suppression des listes d'aptitude et son remplacement par un examen professionnel.***

Par principe, nous nous abstenons au niveau du vote afin de ne pas pénaliser les agents retenus... et nous souhaitons très sincèrement bonne chance à l'heureuse élue.

Informations diverses

- ❖ Le rapport du supérieur hiérarchique sur l'aptitude de l'agent à occuper des fonctions de grade supérieur devrait disparaître en 2006 en raison de l'obligation faite au notateur du 1^{er} degré d'indiquer son avis dans la feuille de notation.
Cela devrait mettre fin à certaines pratiques qui consistaient à faire des rapports bien plus nuancés que les feuilles de notation.
- ❖ Le critère de notation de 3 fois 19 pour bénéficier de la liste d'aptitude va disparaître avec la réforme de la notation. Nous apprendrons plus tard le nouveau critère. Quand ? surtout si la CP s'accorde une pause qualité.
- ❖ La notation : Le TPG reconnaît qu'il n'a pas les moyens de récompenser tous les cadres A qui le méritent chaque année. Il sera donc amené à gérer le capital mois sur la durée. Cependant, il n'a pas l'intention de dévoyer le système (sic) en pratiquant ce que l'on appelle couramment le tourniquet : il ne récompensera que ceux qui le méritent vraiment à ses yeux.
- ❖ Suite au reclassement des postes, les mises en demeure sont parties de la CP et 2 comptables du 64 les ont reçues : un inspecteur gérant une RP et un RP gérant une TP.
De nos jours entre les reclassements et les disparitions de postes, gare au siège éjectable!

Les élus CGT en CAP cadre A : titulaires : S.PEDEHONTAA-HIAA (St Palais) et E MEDARD (Bedous) suppléant : JM DUMARTIN (TG)